

**CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI
MRC DE LA MATAWINIE**

LUNDI 10 FÉVRIER 2025 (03)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenu le lundi 10 février 2025 à 19h00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci sous la présidence de monsieur Bertrand Taillefer, maire suppléant. Madame Jessica Tardif agit à titre de greffière-trésorière adjointe de l'assemblée.

SONT PRÉSENTS : M. Bertrand Taillefer, maire suppléant
Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1
Mme Lucie Vignola, siège # 3
M. André Lafrenière, siège # 4
M. Jacques Bourassa, siège # 6

SONT ABSENTS : Mme Isabelle Parent, mairesse
Mme Chantale Perreault, siège # 5

PRÉSENCE DU PUBLIC : 11 personnes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Taillefer, après vérification du quorum, déclare que la séance est ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour est disponible au public;

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les jours précédents la séance du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que déposé, et demeure ouvert à toute modification.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-052

Adopté unanimement par les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a reçu une copie des procès-verbaux à adopter, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés, à savoir :

- Séance ordinaire du 13 janvier 2025
- Séance extraordinaire du 24 janvier 2025

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-053

Adopté unanimement par les conseillers.

4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE ET AUTRES RAPPORTS

La greffière-trésorière adjointe dépose la liste de correspondances reçues depuis la séance du conseil du 13 janvier 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

La greffière-trésorière adjointe dépose l'état des revenus et des dépenses en date du 31 janvier 2025. Elle résume l'état des revenus et des dépenses à la demande de la présidente.

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe a déposé une liste des comptes à payer au montant de 51 555.27 \$ en date du 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 soient définis comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| Liste des comptes à payer | 51 555.27 \$ |
| Liste des paiements incompressibles | 23 854.23 \$ |
| Liste des paiements incompressibles par prélèvement bancaire | 92 092.31 \$ |
| Chèques émis en vertu d'une résolution | 98 426.17 \$ |
| Liste des salaires | 82 790.80 \$ |
| Total des déboursés du mois de janvier 2025 | 348 721.78 \$ |

QUE les déboursés au montant de 348 721.78 \$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

QUE le maire suppléant ainsi que la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-054

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

7.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT R-220-3 RELATIF À LA GESTION DES CONTRATS

Le conseiller Jacques Bourassa dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du règlement numéro 220-3 ayant pour effet de modifier le règlement 220 relatif à la gestion des contrats et, demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Avis 2025-01

7.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT R-232 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS VERT

Le conseiller Jacques Bourassa dépose un avis de motion voulant qu'il y ait présentation du règlement numéro 232 ayant pour effet de décréter un emprunt de 300 00\$ pour la création d'un fonds vert et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.

Avis 2025-02

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES

8.1 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE (CDBL) – ADHÉSION 2025

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau,

QUE la Municipalité adhère au conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2025 au montant de 143.72\$ taxes incluses.

QUE cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-055

Adopté unanimement par les conseillers.

8.2 ORGANISME DU BASSIN VERSANT DE L'ASSOMPTION (OBVA) – ADHÉSION 2025

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,

QUE la Municipalité adhère au Bassin Versant L'Assomption pour l'année 2025 au montant de 229.95\$ taxes incluses.

QUE cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-056

Adopté unanimement par les conseillers.

8.3 PAROISSE SAINTE-FAMILLE-DES-LACS – PUBLICITÉ POUR LE FEUILLET PAROISSIAL 2025

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE la Municipalité renouvelle sa publicité dans le feuillet paroissial 2025 au montant de 90.00\$.

QUE la dépense soit imputée au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-057

Adopté unanimement par les conseillers.

8.4 FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE – VACANCES DE LA CONSTRUCTION

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE la Municipalité autorise la fermeture du bureau municipal durant les vacances de la construction du 19 juillet au 3 août inclusivement.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-058

Adopté unanimement par les conseillers.

8.5 DEMANDE D'APPUI À PG SOLUTIONS – ÉTALEMENT DES VERSEMENTS POUR LES DROITS DE MUTATION

CONSIDÉRANT les difficultés d'accès à la propriété et l'augmentation du coût des maisons unifamiliales (en septembre 2024, IAPCHQ indiquait que depuis 5 ans, la valeur des maisons unifamiliales au Québec avait bondi de 74% – 191 000 \$ de plus et établissait donc la valeur moyenne des maisons unifamiliales au Québec à 450 000 \$; conséquemment, cela représentait une augmentation de la mensualité hypothécaire moyenne de 1 055 \$;

CONSIDÉRANT qu'entre 1999 et 2024 (25 ans), l'augmentation du prix moyen est de 402%, selon l'institut de la statistique du Québec;

CONSIDÉRANT que pendant cette même période de 25 ans, le revenu moyen des Québécois a, lui, augmenté de 4%, et le revenu médian, de 60 %, ce qui explique notamment les difficultés d'accès à la propriété;

CONSIDÉRANT que Statistique Canada indiquait par rapport à l'inflation que l'assurance habitation et l'assurance hypothécaire ont augmenté de 96 % au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces augmentations de dépenses liées à l'acquisition d'une maison met une pression sur l'accès à la propriété;

CONSIDÉRANT que par le Projet de Loi 39, le gouvernement québécois permet aux municipalités d'étaler le paiement des droits de mutation immobilière en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite faciliter l'accès à la propriété pour la nouvelle génération d'acheteurs et qu'en ce sens, il aimerait offrir la possibilité d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements;

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau,

QUE la Municipalité demande à PG Solutions d'accélérer le déploiement du module de taxation dans le nouveau logiciel Aurora afin d'offrir la possibilité aux nouveaux citoyens d'acquitter les droits de mutation en cinq (5) versements.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-059

Adopté unanimement par les conseillers.

8.6 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau,

QUE la Municipalité autorise l'inscription de Mme Martine Bélanger, directrice générale, et Mme Jessica Tardif, directrice générale adjointe, au congrès annuel de l'Association des Directeurs municipaux du Québec au montant de 1 345.21 taxes incluses.

QUE cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-060

Adopté unanimement par les conseillers.

8.7 PRIORISATION D'ACHATS LOCAUX – NOUVEAUX TARIFS DOUANIERS DE 25% POUR LES PRODUITS CANADIENS ENTRANT AUX ÉTATS-UNIS

CONSIDÉRANT les déclarations du président des États-Unis concernant l'imposition d'éventuels tarifs douaniers sur les produits canadiens;

CONSIDÉRANT que malgré une suspension des droits de douane pour les trente prochains jours, l'incertitude économique continuera de monopoliser l'attention du milieu des affaires;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités dénonce fermement l'imposition unilatérale de tarifs douaniers de 25 % par le gouvernement américain, qui met en péril les entreprises et les régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de privilégier les fournisseurs de la région, du Québec et du Canada afin de renforcer notre autonomie et de soutenir notre économie et notre communauté;

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci priorise désormais, dans la mesure du possible, la recherche de produits locaux comparables afin qu'ils ne soient pas exclusivement de fabrication américaine.

QUE cette priorisation s'applique aussi aux plateformes d'achats en ligne.

QUE l'application de cette priorisation prenne effet immédiatement dans l'ensemble des services de la Municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-061

Adopté unanimement par les conseillers.

8.8 CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ 04-0047

CONSIDÉRANT les allégations de plaintes de harcèlement reçues;

CONSIDÉRANT les allégations de falsification ou de demande de falsification de documents;

CONSIDÉRANT que les comportements adoptés par la personne salariée constituent une dérogation à l'honneur rattaché à ses fonctions ainsi qu'à l'organisation;

CONSIDÉRANT que la personne salariée a eu l'occasion de fournir sa version des faits à la direction générale et que celle-ci ne permet pas de contredire les manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT que la personne salariée a perdu tout lien de confiance nécessaire au maintien de son emploi;

Il est proposé,

QUE le conseil municipal prend la décision de congédier l'employé 04-0047.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-062

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ADMINISTRATION ET LES RESSOURCES HUMAINES

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(Rapport de M. Jacques Bourassa)

9.1 TAUX HORAIRE – RESPONSABLE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que le poste de responsable des premiers répondants est considéré comme une fonction supérieure;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire reconnaître cette fonction en déterminant un taux horaire à la hauteur de ses responsabilités;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,

QUE la Municipalité autorise l'augmentation du taux horaire du responsable des premiers répondants à 26.33\$ / heure conformément au taux horaire d'officier pour les pompiers pour les heures effectuées à titre de premier répondant ainsi qu'intervenant médical.

QUE cette rémunération soit rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-063

Adopté unanimement par les conseillers.

9.2 ALLOCATION CELLULAIRE – OFFICIER ET RESPONSABLE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que la liste des salaires des employés-cadres et des pompiers a été adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 décembre dernier par la résolution numéro 24-302;

CONSIDÉRANT que l'allocation pour l'utilisation d'un téléphone cellulaire personnel à des fins professionnelles a été oubliée pour l'officier;

CONSIDÉRANT que le responsable des premiers répondants, étant donné la nature de ses fonctions, devrait bénéficier de la même allocation;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,

QUE la Municipalité accorde une allocation pour l'utilisation d'un cellulaire personnel au lieutenant et au responsable des premiers répondants au montant de 25\$/mois.

QUE cette allocation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-064

Adopté unanimement par les conseillers.

9.3 DIMINUTION DE VITESSE – ZONE DE PARC SUR LE CHEMIN NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI (PARC DU LAC BLANC)

CONSIDÉRANT que conformément au « Guide de détermination des limites de vitesse sur le réseau routier municipal » publié par le ministère des Transports du Québec, la limite de vitesse recommandée près d'un terrain de jeu est de 30km/h;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse près du parc du Lac-Blanc est actuellement de 50km/h;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de revoir la limite à la baisse en raison d'enjeu de sécurité dans cette zone;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE la Municipalité autorise la diminution de vitesse à 30km/h dans la zone où se situe le parc du Lac Blanc :

- Du chemin St-Côme au chemin de Lac Blanc
- Du chemin Notre-Dame-de-la-Merci, à partir du chemin St-Côme, sur une distance de 100 mètres

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-065

Adopté unanimement par les conseillers.

9.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – DEMANDE DE DIMINUTION DE VITESSE SUR LA ROUTE 347 ENTRE LE CHEMIN NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI À L'ENTRÉE DU CAMPING DE LA FORÊT OUAREAU

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes ont été faites au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de faire réduire la vitesse à 40km/h;

CONSIDÉRANT qu'il y a environ 17 résidences sur une distance d'un demi-kilomètre dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la présence d'un camping à proximité accroît de façon considérable la circulation de véhicule dans le secteur;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de certaines vérifications auprès de la sureté du Québec, depuis 2023, il y a eu 1 accident mortel, 7 accidents impliquant des blessures légères et une dizaine de collisions impliquant des dommages matériels dans ce même secteur;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues des résidents pour la vitesse dont ils sont témoins;

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations qui nous sont rapportées quant à la sécurité routière du secteur;

CONSIDÉRANT l'inaction du ministère des Transports et de la Mobilité durable face à nos demandes afin d'assurer une sécurité à nos résidents du secteur;

Il est proposé le conseiller Jacques Bourassa

QUE la Municipalité dépose une nouvelle demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'évaluer la demande de réduction de vitesse sur la route 347 entre le chemin Notre-Dame-de-la-Merci à l'entrée du camping de la Forêt Ouareau.

QUE la Municipalité rende disponible le formulaire de plainte du ministère des Transports et de la Mobilité durable et invite fortement ses citoyens à y déposer leur demande afin que celle-ci soit enfin considérée.

QUE la lettre soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-066

Adopté unanimement par les conseillers.

9.5 COMITÉ DE TRAVAIL – VÉRIFICATION ET VALIDATION DES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS QUANT À LA VISION DU SERVICE INCENDIE À LONG TERME

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement provincial d'inciter les Municipalités comptant moins de 5 000 habitants à envisager des regroupements de services incendies;

CONSIDÉRANT que les obligations ministérielles vont changer d'ici le 1er mars 2025 et par conséquent, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie également;

CONSIDÉRANT les différents enjeux que vivent ces municipalités à recruter et acquérir de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT que ces mêmes municipalités vont régulièrement en entraide pour répondre au schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'envisager cette option à long terme et d'analyser les différentes possibilités qui s'offrent à elle auprès de municipalités avoisinantes;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE la Municipalité autorise la création de ce comité de travail pour procéder aux vérifications et validations des différentes possibilités quant à l'avenir du service incendie auprès des municipalités de Saint-Donat, Entrelacs, Chertsey et Rawdon.

QUE ce comité soit formé de :

- M. Bertrand Taillefer, maire suppléant
- M. Jacques Bourassa, conseiller municipal
- Mme Martine Bélanger, directrice générale
- Mme Jessica Tardif, directrice générale adjointe, en l'absence de Mme Bélanger

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-067

Adopté unanimement par les conseillers.

9.6 RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie (SCRSI) révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 1er mai 2024;

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie RLRQ c S-3.4, toute autorité locale doit produire un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie RLRQ c S-3.4 mentionnant qu'une autorité régionale doit produire un rapport consolidé à la fin de la deuxième année financière qui suit l'entrée en vigueur du SCRSI et, par la suite, tous les deux ans;

CONSIDÉRANT que le rapport couvrant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 a été produit selon les informations disponibles et les recommandations du service incendie de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a pris connaissance du rapport d'activité annuelle 2024;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE le conseil adopte le rapport d'activité annuelle 2024 en sécurité incendie en lien avec les obligations du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie de la MRC de Matawinie et autorise la MRC à utiliser les données de son rapport annuel afin de produire le rapport régional consolidé.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-068

Adopté unanimement par les conseillers.

9.7 DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE LA GESTION DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT le projet d'entente reçu de la Municipalité de Saint-Donat quant à une délégation temporaire de gestion du service incendie;

CONSIDÉRANT que l'administration, à elle seule, n'est pas en mesure de répondre aux obligations légales nécessaires au bon fonctionnement du département;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE le conseil municipal autorise M. Bertrand Taillefer, maire suppléant, ainsi que Mme Martine Bélanger, directrice générale à signer l'entente relative à la gestion temporaire du service incendie de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci par la Municipalité de Saint-Donat.

QUE Daniel Laviolette, directeur du service incendie de Saint-Donat, ait une délégation de dépense et soit autorisé à dépenser au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci jusqu'à un maximum de 3 000 \$ conformément au règlement sur la délégation de pouvoir.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-069

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS (Rapport de M. André Lafrenière)

10.1 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 25-035 RELATIVEMENT À L'ACHAT DE PNEUS ARRIÈRE POUR LA RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 25-035, adoptée lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 relativement à l'achat de pneus arrière pour la rétrocaveuse au montant de 3 142.12\$ n'incluait pas l'installation,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le coût de l'acquisition des pneus en y incluant l'installation pour un montant total de 3 490.72 \$.

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,

QUE le conseil municipal amende la résolution 25-035 relativement à l'achat de pneus arrière pour la rétrocaveuse au montant de 3 490.72\$

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-070

Adopté unanimement par les conseillers.

10.2 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que certains fournisseurs demandent à la Municipalité de se procurer une carte de crédit de leur entreprise afin d'effectuer des achats;

CONSIDÉRANT que la Municipalité détient déjà des cartes de crédit pour chaque directeur et ne désire pas faire l'acquisition de nouvelles cartes;

CONSIDÉRANT que les dépenses du directeur des travaux publics vont, à l'occasion, au-delà de la limite de crédit de 1000\$ qui lui est allouée;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE la limite de crédit du directeur des travaux publics soit augmentée à 5 000\$ dans le respect du règlement sur la délégation de pouvoir.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-071

Adopté unanimement par les conseillers.

10.3 ENTENTE – DÉPÔT DE NEIGE SUR UN TERRAIN PRIVÉ AU CHEMIN DES HIRONDELLES

CONSIDÉRANT que le chemin des Hirondelles est maintenant déneigé par les travaux publics et que la configuration du chemin ainsi que l'absence de virée compliquent les opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT que pour procéder au déneigement adéquat du chemin, il est nécessaire de pousser et souffler la neige sur une partie du lot privé portant le numéro 6 043 917;

CONSIDÉRANT qu'une entente avec la propriétaire du lot est nécessaire afin de procéder et ainsi, faciliter les opérations de déneigement du secteur;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a rencontré la propriétaire dudit terrain privé sur le chemin des Hirondelles et qu'elle est en accord avec la demande.

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE Le directeur des travaux publics soit autorisé à signer une entente auprès de la propriétaire du terrain portant le lot 6 043 917 situé sur le chemin des Hirondelles pour autoriser le dépôt de neige et ainsi faciliter les opérations de déneigement du secteur.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-072

Adopté unanimement par les conseillers.

10.4 ACHAT – SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT que la réserve de sel de déglacage est presque épuisée;

CONSIDÉRANT que la saison hivernale n'est pas encore terminée;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à faire l'acquisition de sel de déglacage pour la saison 2024-2025 auprès de Lee vrac transport au coût de 112.00\$/TM plus taxes, pour une quantité de 32 tonnes, transport inclus.

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à faire l'acquisition de sable abrasif auprès de la Sablière Clark au coût de 11.75\$/TM plus taxes, pour une quantité de 1200 tonnes, transport inclus pour la saison 2024-2025.

QUE le mélange se fasse directement au garage municipal par les employés des travaux publics.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-073

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES TRAVAUX PUBLICS

11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DE MILIEU

(Rapport de Mme Chantale Perreault)

11.1 COALITION MATAWINIE, NOS LACS SANS MINES – AIDE FINANCIÈRE 2025

CONSIDÉRANT que la Coalition Matawinie, nos lacs sans mines a été créée afin de faire le front contre les projets miniers pouvant avoir des impacts environnementaux et humains;

CONSIDÉRANT que nos citoyens peuvent en être affectés par le développement minier dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la Coalition Matawinie, nos lacs sans mines a besoin de financement pour obtenir divers services de professionnels à l'élaboration et l'analyse de sa planification stratégique;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE la Municipalité autorise l'aide financière pour l'année 2025 à la Coalition Matawinie, nos lacs sans mines au montant de 2 000\$ afin de couvrir les frais relatifs à la participation de professionnels.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-074

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

12. ÉDUCATION, FAMILLE, AÎNÉS ET LOISIRS

(Rapport de Mme Julie-Anne Cousineau)

Aucun dossier

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ÉDUCATION, FAMILLE, AÎNÉS ET LOISIRS

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

(Rapport de M. Bertrand Taillefer)

13.1 PLAN URB – OFFRE DE SERVICE EN INSPECTORAT

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur est toujours vacant et que le directeur du service d'urbanisme doit pallier ce poste depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT l'offre forfaitaire de 1200\$/14h par semaine présentée par la compagnie Plan Urb;

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau,

QUE la Municipalité mandate la firme Plan Urb pour le soutien technique en inspectorat au montant forfaitaire de 1 200\$/14h par semaine.

QUE le directeur du service d'urbanisme s'engage à faire appel à la firme lorsqu'il aura au minimum de 14h de travail à donner.

QUE lorsque le poste d'inspecteur municipal sera comblé, les services techniques en inspectorat ne seront plus nécessaires.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-075

Adopté unanimement par les conseillers.

13.2 APUR – OFFRE DE SERVICE TECHNIQUE EN URBANISME

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir des services-conseils et une assistante technique en urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE la Municipalité mandate la firme APUR pour le soutien technique en urbanisme.

QUE l'utilisation des différentes ressources se fasse selon les taux horaires suivant :

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-076

Adopté unanimement par les conseillers.

| RESSOURCE | TAUX HORAIRE (\$) |
|--|-------------------|
| Urbaniste senior (10 ans et plus d'exp.) | 180 |
| Urbaniste intermédiaire (4 à 9 ans d'exp.) | 120 |
| Professionnel en urbanisme senior (10 ans d'exp.) | 155 |
| Professionnel en urbanisme intermédiaire (4 à 9 ans d'exp.) | 115 |
| Professionnel en urbanisme junior (1 à 4 ans d'exp.) | 100 |
| Professionnel en DAO | 105 |
| Technicien architecture, design urbain, paysage | 90 |
| Inspecteur en bâtiment et en environnement (plus de 10 ans d'exp.) | 115 |

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'UBANISME

14. PROMOTION TOURISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT (Rapport de M. Jacques Bourassa)

14.1 APUR – OFFRE DE SERVICE POUR L'ÉLECTRIFICATION DU PARC DE LA RIVIÈRE DUFRESNE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite obtenir des services techniques en génie civil et en chargé de projet pour l'électrification du parc de la Rivière Dufresne;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE la Municipalité mandate la firme APUR pour leur service en génie civil ainsi qu'en chargé de projet pour l'avancement des travaux d'électrification au parc de la Rivière Dufresne.

QUE l'utilisation des différentes ressources se fasse selon les taux horaires suivant :

| RESSOURCE | TAUX HORAIRE (\$) |
|--|-------------------|
| Ingénieur | 175 |
| Directeur de projets | 140 |
| Chargé de projet (9 ans d'expérience) | 115 |
| Professionnel en dessin assisté par ordinateur | 100 |

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-077

Adopté unanimement par les conseillers.

14.2 DEMANDE DE PROLONGATION FRR-VOLET 2 – PROJET D'ÉLECTRIFICATION DU PARC DE LA RIVIÈRE DUFRESNE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a déposé un projet dans le cadre du Fonds région et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT que le projet d'électrification du sentier du parc de la Rivière Dufresne devait être réalisé avant le 15 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le projet d'électrification doit être reporté en raison des autorisations du ministère de l'Environnement nécessaires empêchant la Municipalité de finaliser le projet d'électrification dans les délais prévus selon l'entente;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa,

QUE la Municipalité dépose une demande de prolongation pour le projet d'électrification du sentier du Parc de la Rivière Dufresne jusqu'au 31 décembre 2025.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-078

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA PROMOTION TOURISTIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT

15. ARTS ET CULTURE (Rapport de Mme Lucie Vignola)

15.1 RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES (CRSBP) – ADHÉSION 2025

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola,

QUE la Municipalité adhère au Réseau Biblio des Laurentides pour l'année 2025 au montant de 6 603.01\$ taxes incluses.

QUE cette dépense est prévue au budget courant.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-079

Adopté unanimement par les conseillers.

15.2 RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES (CRSBP) – REPRÉSENTANTS

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau,

QUE Mme France Blouin, responsable de la bibliothèque, et Mme Lucie Vignola, conseillère, soient nommées à titre de représentante de la bibliothèque municipale de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci à compter de l'adoption de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-080

Adopté unanimement par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES ARTS ET LA CULTURE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

16. FERMETURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière,

QUE monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 20h38.

MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 25-081

Adopté unanimement par les conseillers.

Bertrand Taillefer
Maire suppléant

Jessica Tardif
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière
adjointe

Je, Bertrand Taillefer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bertrand Taillefer
Maire suppléant